

**FICHE D'ENGAGEMENT RECIPROQUE TRIPARTITE
ENTRE LE CANDIDAT, L'EMPLOYEUR, ET LE CFA MFR DU PONT DU GARD**

Dans l'attente de la signature du contrat d'apprentissage (Cerfa FA13), cette fiche permet de confirmer l'accueil d'un/une apprenti(e) au sein d'une entreprise ou d'une collectivité **pour la rentrée 2023/2024**. Sa signature équivaut à un engagement moral des différentes parties qui s'engagent à respecter les clauses du contrat d'apprentissage et celles de la formation, tant au CFA qu'en entreprise. Un duplicata est transmis à l'entreprise et au futur apprenti. Le C.F.A conserve un exemplaire.

FORMATION ENVISAGEE (cocher la case correspondant à la formation souhaitée)

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) en 1 an

CAP Accompagnant Educatif Petite Enfance (AEPE) en 2 ans

L'ouverture de la section CAP AEPE en apprentissage, en 1 ou 2 ans, est conditionnée à un effectif de 10 apprentis(es) minimum par classe.

CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) en 2 ans

CAPA Services aux Personnes et Vente en Espace Rural (SAPVER) en 1 an

1ere et terminale Bac Pro « services aux personnes et aux territoires » (en 2 ans)

Terminale Bac pro « services aux personnes et aux territoires » (en 1 an)

Dans un parcours en apprentissage, trois acteurs interviennent et échangent : l'apprenti(e), l'entreprise et l'établissement de formation (CFA). Chacun d'entre eux a son propre rôle à jouer.

Le rôle de l'apprenti(e): Suivre avec assiduité sa formation, participer à l'ensemble des évaluations, réussir son intégration dans l'entreprise, respecter le règlement et l'organisation de l'entreprise et de l'établissement de formation.

- **Le rôle de l'employeur** : Favoriser l'insertion professionnelle de l'apprenti(e), donner les moyens nécessaires à la formation pratique, permettre au tuteur (maître d'apprentissage) d'assurer l'accompagnement de l'apprenti(e), évaluer les compétences acquises par l'apprenti(e).

- **Le rôle de l'établissement de formation** : Assurer la formation théorique de l'apprenti(e) pour l'acquisition d'une qualification, assurer un partenariat avec l'entreprise : suivi de l'apprenti(e), visites sur site, évaluation des compétences, réunion de coordination.

Dans l'optique d'un bon déroulement de la formation, les trois parties actent les points spécifiques suivants :

- Les absences injustifiées tant au CFA que dans l'entreprise seront sanctionnées par une retenue sur salaire.
- Le contrat d'apprentissage peut être rompu de manière anticipée pour les raisons suivantes :
 - Rupture pendant la période de 45 jours de formation pratique en entreprise (période d'essai)

Possibilité de rupture unilatérale par l'une ou l'autre des parties dans les 45 jours de formation pratique en entreprise.

- Rupture après la période de 45 jours premiers jours de formation en entreprise

D'un commun accord des 2 parties : employeur et apprenti(e)

Pour cas de force majeure

En cas de faute grave de l'apprenti(e), à l'initiative de l'employeur

Pour inaptitude de l'apprenti(e), constatée par le médecin du travail

A l'initiative de l'apprenti(e), après l'échéance des 45 jours de période d'essai et après respect d'un préavis.

Pour les formations CAP AEPE et CAPA SAPVER, l'employeur s'engage à accepter le départ en stage complémentaire de 4 semaines de son apprenti(e) afin de lui permettre de valider la totalité des compétences visées par les diplômes.

Pour les formations BAC PRO SAPAT et en fonction du parcours du candidat, un stage complémentaire de 2 à 4 semaines est obligatoire pour valider l'ensemble des compétences. Durant cette période de stage, l'apprenti(e) reste sous la responsabilité de l'employeur et est rémunéré(e) par ses soins. Une convention encadre le stage complémentaire.

ATTENTION, CETTE FICHE NE REMPLACE PAS LE CONTRAT D'APPRENTISSAGE

IDENTITE DU FUTUR APPRENTI / DE LA FUTURE APPENTIE

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance : Nationalité :

N° de sécurité sociale :

Organisme de rattachement (cocher la case correspondant à l'organisme d'affiliation) MSA URSSAF

Adresse:

Code postal : Ville:.....

Téléphone : Courriel :

Situation avant la signature du contrat :

Dernier diplôme/ titre obtenu :

(Fournir en annexe la photocopie du diplôme ou le relevé de notes justifiant la réussite à l'examen)

ENTREPRISE/ COLLECTIVITE / EXECUTION DU CONTRAT

Raison sociale (nom de l'entreprise/ de la collectivité):

n°Siret: Code NAF :

Convention collective : Code IDCC :

OPCO de rattachement : Effectif dans l'entreprise :

Adresse:.....

Téléphone : Courriel

Nom et Prénom du dirigeant/ du représentant et fonction :

Date de signature du contrat :/...../.....

Date de début d'exécution du contrat :/...../..... Date de fin de contrat :/...../.....

Lieu/ secteur d'affectation :

Nom et fonction du maître d'apprentissage :

Date et lieu de naissance du maître d'apprentissage :

Porter la mention "lu et approuvé", dater et signer (+ cachet pour l'entreprise et l'antenne CFA)

Date :

Futur(e) apprenti(e)/ responsables légaux si apprenti(e) mineur(e),	Entreprise/ Collectivité signataire du contrat	CFA MFR du Pont du Gard, La Direction
---	--	---------------------------------------